

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Nadine VERNEY

Pouvoir : Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Budget VILLE – M14 – Adoption du compte administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BASSET, 3^{ème} Adjoint en charge des finances, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Ville 2022 qui s'établit ainsi :

Section d'investissement

RECETTES	19 294 174,65 €
DEPENSES	20 550 359,94 €
RESULTAT	- 1 256 185,29 €

Section de fonctionnement

RECETTES	30 913 475,26 €
DEPENSES	23 010 951,26 €
RESULTAT	7 902 524,00 €

Monsieur Yves GENEVOIS, Maire, ayant quitté la séance,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

1. Approuve le compte administratif du budget Ville 2022 ;
2. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le 3^{ème} Adjoint en charge des finances,

Jean-Luc BASSET

